



Appel à candidatures

C'est parti pour la 2^{ème} édition du prix Emile Lempereur !!!

Ce concours récompensera une œuvre littéraire rédigée dans une des langues régionales endogènes romanes de la Fédération Wallonie Bruxelles.

Les dossiers de candidature sont **à remettre pour le 05 avril 2024 au plus tard**
à l'Asbl **Él Môjo dès Walons, rue André Paganetti n° 11A à 6280 Gerpinnes.**

Voici le Règlement d'ordre intérieur :

**Prix de langues régionales endogènes romanes de la Fédération Wallonie-Bruxelles
organisé par la Ville de Châtelet**

Article 1

Il est instauré par la Ville de Châtelet, en collaboration avec l'asbl *Él Môjo dès Walons*, le Prix Émile Lempereur destiné à récompenser une œuvre littéraire rédigée dans une des langues régionales endogènes romanes de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce prix est d'une valeur de 2500 euros.

Article 2

Ce prix sera décerné à partir de 2023 et récompensera des créations inédites ou rendues publiques depuis moins de deux ans.

Article 3

L'attribution de ce prix sera confiée à un jury composé de cinq membres désignés par la Ville de Châtelet.

Article 4

Le jury est seul compétent pour juger de la recevabilité des travaux présentés à son examen. Pour ce qui concerne les textes rédigés en wallon, le système de transcription mis au point par

Jules FELLER sera exigé ; pour ce qui concerne les autres langues régionales, à savoir le champenois, le picard ou le lorrain, ce système sera recommandé.

Article 5

Le prix ne pourra récompenser durant deux années consécutives un même candidat.

Article 6

Les travaux soumis au jury devront lui parvenir en six exemplaires impérativement avant la date fixée dans l'appel à candidatures. Les exemplaires déposés seront conservés par les membres du jury et un exemplaire sera mis en dépôt à la Bibliothèque communale Henri Matelart.

Article 7

Après examen des œuvres, le jury se prononcera à la majorité simple.
Les membres disposeront chacun d'une voix.